Docusign Envelope ID: F6217D83-0E6F-4E6A-805B-897D2866D794

Toulouse School of Economics

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/03/2026

DÉLIBERATION

relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences de la Préparation Action Chine pour l'année universitaire 2026-2027

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 27 janvier 2026 ;
- **Vu** l'avis du conseil de la formation et de la vie universitaire en date du 10 février 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :
Il approuve les dispositions détaillées ci-après.

Préambule

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

TITRE I – ORGANISATION DES ETUDES ET DES FORMATIONS

Article 1. Stage et professionnalisation

Aucune disposition autre que les enseignements organisés dans ce programme n'est prévue concernant la professionalisation.

Article 2. Langue des enseignements

Les enseignements sont dispensés en français.

Article 3. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par la Directrice, sur avis du jury de délibération.

Article 4. Organisation de la formation

La formation est dispensée dans le cadre d'un programme prévoyant l'accueil d'étudiants chinois.

Docusign Envelope ID: F6217D83-0E6F-4E6A-805B-897D2866D794

TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

Article 5. Organisation des examens
Session unique.

Article 6. Modalités d'organisation de la première session
Les aptitudes et l'acquisition des connaissances des étudiants sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et /ou par un examen terminal et/ou par un projet.

La validation des enseignements donne lieu à une évaluation, sans possibilité de session 2.

Les épreuves écrites et les épreuves orales sont obligatoires.

Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu
7.1. Règles générales

Les règles générales de contrôle continu sont adossées aux modalités de contrôle des connaissances des matières de la licence 1ère année parcours Economie et Gestion concernées.

Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal
Les règles générales d'examen terminal sont adossées aux modalités de contrôle des connaissances des matières de la licence 1ère année parcours Economie et Gestion concernées.

Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage
Ce programme ne fait pas l'objet d'une session de rattrapage.

Article 10. Bonifications
Ce programme ne fait pas l'objet de bonifications.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

Article 11. Conditions de validation et de capitalisation
La sanction des connaissances et compétences permet la poursuite d'études en Licence Economie pacours Economie et Gestion.

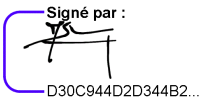
Le régime de la capitalisation et de conservation des notes ne s'applique pas.

Article 12. Conditions de compensation
Le régime de la compensation ne s'applique pas.

Article final
La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK



Docusign Envelope ID: F6217D83-0E6F-4E6A-805B-897D2866D794

PREPARATION			ACTION CHINE			
Nature ELP	**Période**	**UE**	**Libellé ELP**	**Statut**	**Heures CM**	**Heures TD**
Semestre	**S1**	**Semestre 1**			**105**	**33**
UE	S1	**UE1**	Mathématiques	Obligatoire	12	
UE	S1	**UE2**	Comptabilité	Obligatoire	18	
UE	S1	**UE3**	Economie	Obligatoire	18	
UE	S1	**UE4**	Droit	Obligatoire	27	
UE	S1	**UE5**	Histoire des faits économiques	Obligatoire	15	
UE	S1	**UE6**	Français (FLE)	Obligatoire		33
UE	S1	**UE7**	Anglais	Obligatoire	15	
Semestre	**S2**	**Semestre 2**			**66**	**0**
UE	S2	**UE8**	Mathématiques	Obligatoire	12	
UE	S2	**UE9**	Management des organisations	Obligatoire	15	
UE	S2	**UE10**	Economie	Obligatoire	18	
UE	S2	**UE11**	Français (FLE)	Obligatoire	21	
TOTAL ANNEE					**171**	**33**